

## *Jurisprudence ou du droit à l'image*

Face à la multiplication des litiges relatifs au droit à l'image, on peut s'interroger sur les principes qui permettent de justifier le droit qu'un sujet a sur sa propre image. En parcourant la jurisprudence, on s'aperçoit que ce droit donne lieu à des interprétations fluctuantes qui révèlent une tension entre la volonté de protéger la vie privée et la reconnaissance d'un droit patrimonial sur sa propre image. Le droit à l'image fait appel à une certaine conception de la personne que nous tenterons de dégager et de questionner. L'enjeu est de montrer comment, au-delà du droit à la vie privée, le droit à l'image a pu acquérir progressivement une certaine autonomie, à la fois comme droit patrimonial (dérivé de l'idée de propriété de soi) ou comme droit de la personnalité. Pour terminer nous esquisserons une interprétation minimaliste de ce droit à l'image.

Présentation de *Jurisprudence* dans  
[\*Philosophies de l'image\*](#), Christophe BEAL,  
Collectif, coll. ABCDaire, M-Editer, 2009